

Double Appartenance / Multi Appartenance

Pro B Messieurs

- ✓ 5 joueurs minimum avec dépôt de la liste au 31 août et possibilité de modification jusqu'au 31 octobre en fonction des mutations exceptionnelles.
- ✓ Les 3 premiers de la liste doivent être les 3 joueurs les mieux classés du club et figurer parmi les 250 premiers du classement national, les 4^{ème}, 5^{ème} et plus s'il y a lieu pouvant aller jusqu'à la 350^{ème} place.
- ✓ Possibilité d'avoir autant de joueurs qu'on veut en double appartenance, que les joueurs soient licenciés au sein du club ou sur la feuille de match.
- ✓ Si un des deux clubs dans lequel est licencié le joueur ne dispute pas la coupe d'Europe, alors le joueur est autorisé à évoluer dans ces deux championnats en plus de partout ailleurs.
- ✓ Obligation pour les 3 premiers joueurs de la liste de jouer 6 rencontres minimum pour pouvoir participer aux play-off et aux play-down.
- ✓ Possibilité une fois par phase, eu guise de joker, de faire jouer un joueur licencié au club avant la première journée de championnat et classé avant la 500^{ème} place au classement national.
- ✓ Les seuls motifs de report d'une rencontre, **si une équipe n'est pas en mesure de présenter à minima 3 joueurs sur la feuille de rencontre**, seront, après étude de la Commission Statuts et Règlements et de la Commission Sportive Pro :
 - Sélection pour une compétition internationale pour laquelle le joueur représente son pays ;
 - Sélection ou invitation d'un joueur listé par la Fédération (Cellule 2028 ou Performance Senior) pour la WTT Cup Final, les WTT Champions et les WTT Smash ;
 - Épidémie ;
 - Accident.
- ✓ Suppression du joker médical à partir de la saison 2025-2026.
- ✓ La présence d'un joueur sur la chaise fait toujours office de rencontre jouée et sera comptabilisée pour les phases finales à partir du moment où elle aura été notifiée par le juge-arbitre de la rencontre.